

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND

L'an deux mille quinze le 27 avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Absents : EPOUDRY Guy, MERCIER Lawrence, CARRE Alain

Pouvoir de

Pouvoir de

Secrétaire : CANET Nicolas

Délibération n°1: Autorisation au Maire de signer les marchés de travaux et de fournitures pour l'aménagement de la Mairie, du gîte-auberge de l'eau blanche et du lavoir du Villaret

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les travaux inscrits au budget 2015.

Elle les informe qu'une consultation a été lancée et que une commission s'est réunie le 18 et 27 avril 2015, elle donne lecture du résultat de l'ouverture des plis qui peut se résumer ainsi :

La commission propose de retenir les entreprises moins disantes, à savoir :

Lot n°1- Maçonnerie	SCBO	13 200.25 € TTC
Lot n°2 - Menuiserie	AP MENUISERIE	9 018.72 € TTC
Lot n°3a – Plâtrerie	LAYE	4 411.20 € TTC
Lot n°3b - Carrelage	SCBO	3 120.07 € TTC
Lot n°4 - Peinture	LOT INFRUCTUEUX	
Lot n°5a – Cuisine	BLIN & FILS	9 608.40 € TTC
Lot n°5b – Electricité	TMAC	2 866.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ De valider les conclusions de la commission,
- ✓ De charger Madame le Maire de toute signature et démarche permettant la réalisation des travaux.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2: Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec le C.A.U.E. pour la mise en place de la consultance architecturale.

Madame le Maire rappelle les discussions au sujet de l'intervention de l'organisme CAUE sur la commune, intervention qui permettrait aux habitants de bénéficier de conseils architecturaux.

Elle leur propose de l'autoriser à signer la convention de base avec le CAUE ainsi que le contrat de mission d'architecte conseil afin de mettre en place ces interventions.

Elle rappelle les coûts d'intervention :

- Permanence ½ journée : 185.41 € HT
- Heure complémentaire : 61.80 € HT

- Frais de déplacement : 0.62 €/KM HT

La commune bénéficiera d'une subvention de 75 % de ces montants.

Elle informe également que M André Marc BELLI-RIZ TRAIT D'UNION architecte 14 rue Fenouillères 38180 Seyssins est pressenti pour assurer ces consultations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ De charger Madame le Maire de signer la convention de base avec le CAUE,
- ✓ De charger Madame le Maire de signer le contrat de mission d'architecte conseil,
- ✓ De désigner M André Marc BELLI-RIZ TRAIT D'UNION architecte 14 rue Fenouillères 38180 Seyssins.

Vote à l'unanimité

Délibération n°3 : Autorisation au Maire de signer un avenant au contrat d'affermage du gîte auberge de l'eau blanche

Madame le Maire rappelle aux conseillers la validation du contrat d'affermage du gîte de l'Eau Blanche (délibération n°6 du 13 janvier 2015).

Elle propose au vu des travaux supplémentaires engagés pour ce gîte que le montant de la redevance de 2150 € soit augmenté de 150 € et que cette décision fasse l'objet d'un avenant. Le tarif ainsi défini sera applicable dès la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ De porter la redevance à 2300 €
- ✓ De charger Madame le Maire de signer un avenant n°1 avec l'association fermière du gîte de l'eau Blanche.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4 : Désignation d'un cabinet d'avocats

Madame le Maire rappelle aux conseillers la plainte déposée au Tribunal Administratif par Mme Christine SURDON et qu'il convient de désigner un cabinet d'avocats pour défendre la commune.

Elle propose de désigner le Cabinet HDPR, Avocats associés, HARTEMANN DE CICCO PICHOU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ De désigner le Cabinet HDPR Avocats associés

Vote à l'unanimité